



**Commune de
BEAUVOIR-SUR MER**

**ARRETE AG
N° 52/2026**

**Délégation de fonctions et de signature à
Monsieur Pascal RETUREAU, adjoint au Maire**

Le Maire de la commune de BEAUVOIR SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 fixant à 7 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Pascal RETUREAU en qualité d'adjoint au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal RETUREAU

ARRETE

ARTICLE n° 1 :

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal RETUREAU, adjoint au maire est délégué aux domaines de compétences suivants :

- 1 – Environnement**
- 2 – Marais**
- 3 – Mer**
- 4 – Protection du territoire**
- 5 – Patrimoine**

et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces questions pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation.

ARTICLE n° 2 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Pascal RETUREAU adjoint, pour accomplir tous actes et signer tous documents relatifs aux missions et domaines de compétence précités à l'article 1.

ARTICLE n° 3 :

Ces délégations prennent effet à compter du 21 Mars 2026

AG 52/26

ARTICLE n° 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

ARTICLE n°5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement des Sables d'Olonne

Madame le Trésorier Municipal de Beauvoir sur Mer

Monsieur Pascal RETUREAU

Madame la Directrice Général des Services de la commune de Beauvoir sur Mer

Qui sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Et l'original sera inscrit au registre des arrêtés et un extrait en sera affiché en Mairie de Beauvoir sur Mer

Fait à Beauvoir Sur Mer, le 23/03/2026

Le Maire
Jean-Yves BILLON

